DU HAVRE, *le premier Juin 1769.*

Navires en armement.

Les Navires le *Staniſlas* de 350 tonneaux, Capitaine *Prevoſt* du Havre; la *Terpſicore* de 250 tonneaux ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Cap, le ſecond pour le Cap, pour Saint-Marc & pour le Port au-Prince, & devant partir tous les deux à la fin de Juillet. M. *Foache*, Armateur du *Staniſlas*, MM. *veuve Homberg & Homberg freres*, Armateurs de la *Terpſicore*. Ce dernier Bâtiment, qui eſt armé de quatre canons, & dont l'Equipage eſt compoſé de vingt-quatre hommes, a des chambres fort commodes pour des Paſſagers.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 7 Juin 1769.*

		℔	ß		
Or de Portug. à	. .	717			marc.
Du Mexique à	. . .	706			
Du Perou à	. . .	698			
Les guinées à	. . .	715			
Ducats à	. . . .	97	5		
Or fin à 23 k. 31 32 à	. . . . .	98	10		once.
Or à 20 karats à	. .	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	. . . .	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	. . . . .	51	12	6	
Piaſtres,	. 48 10	48	12	6	

DE BORDEAUX, *le 24 Mai 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 39, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 32, du Cap, 26 à 30, de Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 21 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß à 19 ß 6 d., d°. marchand, 18 ß 3 à 18 ß 9 d., d°. vieux, 17 ß à 17 ß 6 d. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 18 ß, d°. marchand, 17 ß à 17 ß 6 d., dito vieux, 16 ß à 16 ß 6 d. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15, d°. marchand, 5 ℔ 10 à 12 ß, dito ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß. Coton S. Domingue le quintal, 100 à 105 ℔, dito de la Martinique, 80 à 90 ℔, gingembre gris, 18 ℔, caneſice, 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 25 à 45 ℔, rocou, 23 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 d. à 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 120 ℔ les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages ſont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

ERRATA

Pour la Gazette précédente.

Page 443, premiere colome, *ligne* 16, *liſez* une poulie, & non pas un axe; *ligne* 17, *liſez* au-deſſus de ce ſolide, & non pas ſur l'eau.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1769.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
Ac. des Indes.	1057 ½	1055 52 ½	1050
Emp. de la Com.	370	370	370
Prom. à 5 p ⅝.		26	26
Prom. à 4 p ⅝.	47 ½	47 ½	
Ac. des Fermes.	850	852 ½ 50 52 ½	852 ½
2ſ. p. l. du Dix.	9 4 m.	9 4 m.	9 4 m.
3e. Loterie.			
Annuités.	300	300	300
Coup. d'An.		60	59
Emp. de 50 mil.		46 ½	46
Emp. de 30 mil.		48	48
Col. 1759.		50	49 ½
Canada.	53	53	53
4e. L. Epoques.	12 ½	12 ½	12 ½
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe		1025	1020
tirage de la C.	2e 410 3e 375 4e	2e 375	3e 375
2e Lot. Comp.	302 (335	302	302
A 3 p. ⅝ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅝ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 46.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 25 au 31 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 10 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Saint Jean de Pulcherie*, Capitaine *Bourdon*, venant de la Martinique chargé de ſucre, café, coton, &c. pour Rouen, n'ayant que peu de ſucre pour le Havre; le *Grand Alexandre*, Capitaine *Rio*; le *Bien Aimé*, Capitaine *Hurtel*; la *Catherine*, Capitaine *Feriez Bellille*; la *Gironde* (*), Capitaine *Bonnecorſe*, venant tous quatre de Marſeille chargés de ſavon, huile, coton, fruits & eau-de-vie; la *Jeune Eliſabeth*, Capitaine *Monnoyer*, venant de Toulon avec vin, huile & eau-de-vie; la *Sainte Helene*, Capitaine *Poirier*; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Nouel*; l'*Alliance*, Capitaine *Delis*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Bacon*; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Lemoine*, venant tous cinq de Marennes chargés de ſel; le *Remora*, Capitaine *Hervé*, venant de Saint Malo chargé d'ardoiſes; la *Ville de Rouen*, Capitaine *Langlois*, venant de Rouen en relâche & en charge pour Cadix; la *Sainte Madeleine*, Capitaine *Lemaſſon*, venant de Bordeaux chargé de vin pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; des Etrangers, la *Dame Marie*, Capitaine *Fidde Meller* Hollandois ainſi que les ſix qui ſuivent; le *Jeune Arnauldus*, Capitaine *Allan*; les *Maries Hendrika*, Capitaine *Romeyn*; la *Dame Marguerite*, Capitaine *Nobel*, venant tous quatre de Cette chargés de vin; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Groof*; la *Dame Jeanne*, Capitaine *Vrisberg*, venant d'Oneille & de Port Maurice; l'*Agathe Marie*, Capitaine *David Dejong*, venant d'Oneille & de Saint Etienne chargé d'huile comme les deux précédens; l'*Aventure*, Capitaine *Wilkoman*, Anglois ainſi que le ſuivant; le *Jean*, Capitaine *Omey*, venant tous deux de Glaſcow chargés l'un & l'autre de tabac pour Paris; la *Dame Friderick Eliſabeth*, Capitaine *Peterſe* Danois, venant d'Oneille chargé d'huile.

(*) *Ce Navire parti de Marſeille le 2 de Mars, a été deux fois 24 heures comme englouti entre deux eaux pendant une tempête qu'il a eſſuyée; il a jetté ſes canons à la Mer; ſa Chaloupe & ſon Canot ont été emportés, & il s'eſt vu obligé de relâcher le 4 Avril à Gibraltar, d'où il eſt parti le 18 Mai. Quoique ce Bâtiment ait beaucoup ſouffert, ſa bonté fait préſumer au Capitaine que la cargaiſon n'a éprouvé que peu ou même aucun dommage.*

DÉPART *de Navires.*

Le 29 & le 30 de Mai il eſt ſorti du même Port le Navire le *Hazard*, Capitaine *Lamperier*, venu de la Rochelle le 26, parti pour Rouen avec ſon chargement; les *Trois Freres*, Capitaine *Forger Olſen* Danois, allant en Norwege ſur leſt; la *Peggy*, Capitaine *Boyd* Anglois, allant à Glaſcow ſur leſt.

DE L'ORIENT, *le 29 Mai 1769.*

On attend de jour en jour dans ce Port les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *Duras* & le *Berryer*, parce qu'ils ont dû partir de l'Iſle de France trois ou quatre jours après le *Penthievre*.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 19 au 26 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 9 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Marie Anne*, Capitaine *Jean Calvé*; la *Notre-Dame*, Capitaine *Pierre Saunier*; la *Marie Catherine*, Capitaine *François Boucher*; les *Deux Freres*, Capitaine *Jacq. Deſfontaines*, venant tous quatre de Bayonne avec réſine, goudron, avirons, jambons, brai gras & bouchons de liege; le *Saint Jean*, Capitaine *Fran. Rival*, venant de Redon avec bois à brûler, graine de lin & papier; le *Hazard*, Capitaine *Aimé Joly*, venant de Marennes avec 30 tonneaux de vin; le *Diligent*, Capitaine *P. Perrin*, venant de Noirmoutiers avec fil, coton, fayance, toile, peaux de veaux & de vaches; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Pineau*, venant de Boulogne avec bouteilles de verre; le *Saint Pierre*, Capitaine *Nicolas Gâtebeurre*, venant d'Oleron; le *Dromadaire*, Capitaine *Joſué Boyer*, venant de l'Iſle de Ré, chargés tous deux de ſel; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Louis Rollando*, venant

de Vannes avec vin, plaques de fer & huile de ſardines ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*, venant de Bordeaux avec laine & vin ; le *Petit Louis*, Capitaine *Pierre Breton*, venant de Libourne avec vin, jambons & farine, la *Pélerine*, Capitaine *Luc Moiſeau*, venant de la Corogne avec cuirs en poil ; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau*, venant de Rouen chargé de plâtre ; des Etrangers, le *Jeune Elzie*, Capitaine *Gerbrant Sybrants*, venant de Bilbao avec fer en barres & jambons ; la *Marie*, Capitaine *Gabriel Goulbreaſon* ; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Pieter Swenſon*, venant tous deux de Calmar en en Suede avec brai gras, goudron, eſpars, merein, planches, alun & cloux ; la *Fortune*, Capitaine *Peder Willemſon*, la *Sophie Catherine*, Capitaine *Thomas Hanſen*, venant tous deux de la Norwege avec planches, fer en barres, mâtereaux, chevrons & barres d'anſpects ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Gerben Aleſz* ; le *Chantier Neufdebok*, Capitaine *Boot Jacobs*, venant tous deux de Dantzick chargés de 427 tonneaux de ſeigle ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Age Obbes*, venant d'Oſtende ſur leſt ; la *Petronella Barbara*, Capitaine *Sikke Hiltes*, venant de Bayonne avec jambons, laine, vin de Rancio, chocolat, réſine, cuirs de bœufs, vaches & veaux, brai gras, brai ſec, traques d'avirons, bouchons de liege, ferremens & toile.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires Franç. & 3 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Vermudien* de 150 tonneaux, Capitaine *Mary* ; le *Saint Hilaire* de 150 tonneaux, Capitaine *Devignes*, allant tous deux en Guinée ; des Etrangers, la *Dame Augenburg*, de 100 tonneaux, Capitaine *Lorents Aſmuſſen Holts*, allant en Dannemarck chargé de café & d'eau de vie ; la *Concorde*, Capitaine *J. Snock*, allant à Middelbourg chargé de ſucre brut ; le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douves Scheltes Dhaan*, allant à Dantzick avec café & ſucre en pains.

DE MARSEILLE.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 15 au 22 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 40 Bâtimens François & 29 Etrangers ; des premiers, le Navire le *Sauveur*, Capitaine *Sauveur Antoine Ventre* de Marſeille, venoit de la Martinique, les autres venoient de Cheſter, de Falmouth, de Dieppe, de Nantes, de l'Orient, de Breſt, du Havre, de la Rochelle, de Cadix, de Salé, de Souſe, d'Alger, de Tunis, de Chypre, de Smyrne, de Corron, de Bagur, de Palerme, d'Oliveri, de Roſſano, de Villa Nova, de Carlebi, de Vietri, de Mahon, d'Almazaron, de Carthagene, d'Almerie, de Malaga, de Tropea, de Rome, de Civita-Vecchia, d'Ancone, de Livourne, de la Baſtie, de San Remo, de San Fiorenzo, de Gênes, de Nice, de Monaco, de Saint Raphael, de Saint Feliou, de Narbonne, d'Agde, de Frejus, de Toulon, de Menton, de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres ; mais parmi ces divers Bâtimens, la *Spéculation*, Capitaine *Jean Guſtave Lalin* Suedois, venant d'Alger ; le *Roſaire*, Capitaine *Pierre Gaſtaud* de Nice, venant de Nice ; les *Ames du Purgatoire & Notre-Dame du Roſaire*, Capitaine *Ange Molina*, Napolitain ainſi que le ſuivant ; le *Saint Crucifix & Saint Ferme*, Capitaine *Nicolas-Vincent le Boſſe*, venant tous deux de Rome ; l'*Hyrondelle*, Capitaine *Pierre Fort* de Cannes ; la *Sainte Roze*, Capitaine *Jean Chauſſe* de Marſeille, venant tous deux de Livourne chargés avec les précédens de 6415 charges de bled & autres marchandiſes en petite quantité.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 21 Bâtimens François & 14 Etrangers, allant à la Ciotat, à Menton, à Toulon, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Narbonne, à Saint Tropès, à Monaco, à Bormes, à Antibes, à Gênes, en Corſe, à San Remo, à Cagliari, à Naples, à Palerme, à Syracaſe, à Valence, à Alicante, à Carrara, à Smyrne, à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, quincaillerie, & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 3 Juin.

AGRICULTURE.

MANIERE

De recueillir le trefle, par M. de Ferrand.

ON ne fane point le trefle avec une fourche, comme le foin ordinaire. Quand les *andins* ſont ſecs d'un côté on les retourne de l'autre, comme les javelles de bled. Lorſqu'il eſt tout-à fait ſec, on le met en meule d'une moyenne groſſeur, toutes les fleurs du premier lit tournées en haut, comme quand il étoit ſur pied, tous les autres lits de fleurs en bas en diminuant, & en lui donnant la forme d'un pain de ſucre. Lorſqu'il a ainſi ſué environ huit jours, on le met en bottes de 20 ou 30 livres, en obſervant de ramaſſer avec ſoin les feuilles & les fleurs au milieu des bottes, afin qu'il s'en perde moins en les remuant.

Pour avoir de la graine de trefle, il faut en laiſſer, ſur le total de la ſeconde coupe, deux arpens mûrir huit ou dix jours de plus que l'autre; le ſerrer à part pour le battre pendant les fortes gelées, avec beaucoup plus de force & d'art que les autres graines. Cette quantité doit ſuffire, à raiſon de huit livres par arpent dans les commencemens, & de ſix après l'amélioration. Le trefle qui en réſulte eſt auſſi bon, & ſuffit, ainſi que l'autre, ſans avoine, pour les chevaux de travail. On doit d'autant moins répugner à faire l'eſſai de la méthode que je propoſe, dit l'Auteur, qu'on ne riſque tout au plus que le prix de la ſemence, qui peut ſe monter la premiere année à quarante ſols par arpent; & ſi l'on s'appercevoit à la moiſſon que le trefle ne fût pas levé (ce qui n'auroit point d'exemple) on travailleroit les terres à l'ordinaire, ſans en ſouffrir d'autres dommages.

Comme pluſieurs perſonnes pourroient ſe trouver dans le cas de faire des eſſais ſur la culture du trefle, & qu'elles ignoreroient la façon de diſpoſer les terres médiocres, incultes, & les prairies défrichées à recevoir utilement cette plante, je crois devoir indiquer la culture de ces terres, parce que la méthode que j'ai donnée ne regarde que celles qui ſont en bonne culture.

Il faut l'année qui précéde la ſemence fortifier les terres avec du fumier bien pourri, à proportion de leur beſoin; leur donner enſuite de deux mois en deux mois juſqu'à quatre bons labours, à commencer d'après l'extenſion du fumier, & après chaque labour un coup de bonne herſe de fer un peu chargée, derriere laquelle on attachera un rateau auſſi de fer qui la débordera d'un demi-pied de chaque côté de trois rangs de dents de hauteur. Il faut obſerver que ces rangs ne ſoient pas ſur la même ligne. L'un & l'autre ſervent à briſer la terre, & à en arracher les mauvaiſes herbes avec leurs racines. On les raſſemble en tas d'eſpaces en eſpaces pour les enlever. On aura ſoin la premiere année d'employer huit livres de ſemences par arpent. On pourra la même année les ſemer ſur les grains de Mars, & enſuite continuer la culture comme

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dans les bonnes terres. Remarquez que le trefle ſe ſeme comme la navette, en obſervant de partager également les ſix ou huit livres de graine de chaque arpent.

OBSERVATIONS

Sur les patates ou pommes de terre.

Depuis long-temps notre Gazette retentit des éloges qu'on fait des pommes de terre ; tout le monde s'eſt empreſſé à les multiplier, à les diſtribuer aux Pauvres, à les employer à faire du pain. On a vanté la bonté de ce pain, on a prouvé qu'il étoit très-ſain, & l'on a fait voir que depuis long-temps il étoit en uſage en Allemagne, où il ſe ſervoit ſur les bonnes tables comme une eſpece de régal.

Malgré tant de témoignages qui paroiſſoient authentiques, une perſonne (*a*) vient de s'élever contre cette nourriture & ſoutient que c'eſt mal à propos qu'on avance *que ce pain eſt agréable au goût, ſain & de facile digeſtion.* Une aſſertion auſſi fauſſe, dit-il, eſt démentie par une voix publique.

A l'égard *du goût*, nous pouvons en décider, pour en avoir mangé de différents endroits, & nous l'avons effectivement trouvé bon, ainſi que d'autres perſonnes à qui on en avoit envoyé. Quant à la *ſalubrité*, pluſieurs Médecins nous ont aſſuré qu'il étoit ſain, & qu'il n'étoit point de difficile digeſtion. On nous a ſeulement fait obſerver que ce pain n'étoit pas aſſez ſolide pour des gens qui travaillent beaucoup & qui n'ont ſouvent que du pain pour nourriture. Nous ſçavons que dans quelques Provinces on ne nourrit les ſervantes de baſſecour qu'avec des patates, & qu'elles ne ſont nullement incommodées de cette nourriture. Nous n'apporterons point pour exemple des eſtomachs Allemands & Irlandois ; on ſçait qu'ils ſont très robuſtes ; mais ſi des filles ou femmes s'en nourriſſent ſans être incommodées, on peut croire que ce légume n'eſt point indigeſte.

(*a*) *Comme cette perſonne, en nous écrivant, n'a point marqué ſi elle vouloit être connue ou non, nous avons cru devoir différer de publier ſon nom juſqu'à ce que nous euſſions ſon aveu.*

L'Auteur de la Lettre promet de dire *la raiſon pour laquelle les pommes de terre ne ſont d'aucune utilité.* Ce ſont ſes propres expreſſions.

Comme tout ce qui intéreſſe l'humanité ne peut être négligé, nous le prions de vouloir bien nous faire part de ſes obſervations, afin que nous les communiquions au Public. L'Auteur ajoute à ſes réflexions, *qu'il eſpere que dorénavant on ne ſera plus obligé d'avoir recours à des pommes de terre pour vivre.* Ce ſouhait & cette eſpérance ſont dignes d'un *véritable ami des hommes*, & il eſt bien à deſirer qu'on ne ſoit plus obligé d'adreſſer à la plupart des Habitans des campagnes ce vers de Virgile :

Sic vos non vobis fertis aratra.

Mais juſqu'à ce que l'Agriculture ſoit portée au degré de perfection auquel elle peut atteindre, il faudra toujours chercher des moyens de réparer les mauvaiſes récoltes, & de ſubſtituer une nourriture à une autre, ſur-tout pour les Pauvres des Campagnes & même des Villes.

Il eſt certain que la bonne culture augmentera les productions, les doublera & les triplera même en comparaiſon de ce qu'elles ſont. On a donc raiſon d'écrire tous les jours pour engager les mauvais Cultivateurs à abandonner leurs pernicieuſes routines & à ſuivre les bons principes qu'on leur préſente.

Si toutes les terres du Royaume étoient cultivées comme elles pourroient l'être, la France deviendroit le grenier de l'Europe, ſans que les Conſommateurs du Royaume en ſouffriſſent ; mais on a beau donner d'excellentes méthodes, l'eſprit de ſyſtême, ou l'obſtination s'oppoſent à leur ſuccès. De l'aveu des plus ſçavans Cultivateurs, la méthode de M. Sarcey de Sutieres eſt la meilleure, parce qu'elle eſt ſimple & priſe dans les principes de la nature même ; tous ceux qui la ſuivent en font les plus grands éloges, & la conſeillent à leurs voiſins : cependant que d'obſtacles ne rencontre-t-elle pas pour vaincre le préjugé ? Plus de trente perſonnes de nos Abonnés, répandues dans différentes Provinces du Royaume, qui n'ont commencé que de l'automne derniere à ſuivre les principes de M. de Sutieres, nous ont écrit qu'ils étoient d'autant plus ſatisfaits d'avoir ſuivi ſa méthode, que leurs

bleds n'avoient nullement ſouffert ni des longues pluies de cet hyver, ni de la ſéchereſſe du printemps ; que leurs bleds étoient forts & vigoureux, & donnoient l'eſpérance de la plus belle récolte, pendant que ceux de leurs voiſins étoient devenus jaunes & maigres. Ils nous promettent de nous envoyer l'état de leurs récoltes comparées avec celles de leurs voiſins, & même avec celles qu'ils avoient coutume de faire les années précédentes en ſuivant la culture ordinaire. Pluſieurs autres qui ont adopté celle de M. de Sutieres depuis deux ans, ne ceſſent de la préconiſer, & nous aſſurent que cet habile Agriculteur n'a rien avancé qui ne ſoit exactement vrai. Nous ne publions point toutes ces lettres qui ne ſont qu'une ſorte de répétitions les unes des autres, mais nous ſerions en état de les montrer aux incrédules.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.				METZ.				LA ROCHELLE.				SOISSONS			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.		l	ſ.	d
Auray.	27	5	5	Longwy.	17*	9	1	Barbezieux.	25*	15		Château-T.	24	7	4
Breſt.	31											Chauny.	23	15	
Hennebon.	27	16	3	METZ.	18							Clermont.	27	13	
Lannion.	26	8	6	Montmedy.	18	15		Cognac.	27	15		Coucy.	24	3	
Morlaix.	23*	2	4									Creſpy.	29*		
Nantes.	25	12		Phalsbourg.	20*	8						Fer-en-Tard.	23	8	
Pontivy.	26	6	5	Sarrebourg.	19	16		LAROCHELLE.	29			Guiſe	24	12	
Quimper.	25	16										Ham.	23		
				Sarlouis.	18							Hirſon.	24	13	
Redon.	18	16		Sedan.	18	17		Marennes.	30*			Lafere.	18*		
RENNES.	31*											Laon.	19	13	9
St. Brieux.	27	12		Thionville.	18	10	11					Marle.	22	10	
St. Malo.	28	5	8	Toul.	18	7	7	St. Jean d'Angely.	27	15		Noyon.	25	13	4
Treguier.	25	17	6									Ribemont.	24		
Vannes	24	18	6	Verdun.	18							SOISSONS.	24	7	6
Vitré.	27	18	7	Vic.	18			Saintes.	27	15		Vervins.	23	14	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27	3	8	From. le ſep.	18	11	3	From. le ſep.	28			From. le ſep.	23	18	1
Pain la liv.		3	4	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	9	1		Avoine le ſ.	5		6	Avoine le ſ.	10	2	6	Avoine le ſ.	6		3
Foin le q.	3	3	6	Foin le q.	1	17	5	Foin le q.	4	6		Foin le q.	2	1	1
Paille le q.	1	10	2	Paille le q.		15	1	Paille le q.	2	17		Paille le q.	1	3	8

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 20, juſqu'au Mercredi 24 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 17 muids 4 ſept.

de froment, 1 ſeptier de méteil, 4 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 201 muids 2 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 202 muids de froment, 25 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 945 muids 10 ſeptiers de farines, ce qui a fait 219 muids 4 ſeptiers de froment, 1 ſept. demeteil, 29 muids 10 ſept. de ſeigle, & 1147 muids de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 27 muids 4 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 509 muids 7 ſeptiers, ce qui a fait 536 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 24 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1933 muids 12 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 452 muids 1 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1481 muids 1 ſeptier.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 26 ℔ 10 ß, le méteil, 18 ℔ ; le ſeigle, de 12 ℔ 10 ß à 15 ℔ 10 ß ; le froment a été vendu à la Grêve, de 20 à 26 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 8 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 15 ß à 2 ℔ 11 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 3 ₰ la *livre ;* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

MOYEN

Pour ſe procurer de l'eau en abondance dans les Pays les plus chauds, lors même qu'on manque de ſources. Extrait du Podromo overo ſaggio di alcune inventioni nuove premeſſo all' arte maeſtra opera che prepara il Padre Franceſco Lana ; *c'eſt-à-dire, Recueil de quelques inventions utiles, ſervant d'introduction à un ouvrage intéreſſant, par le R. P. Lana* (a).

L'expérience prouve que ſi l'on remplit un grand vaſe de verre en forme de cône avec de la neige ou de la glace pilée, l'air extérieur ſe condenſe en venant le frapper ; il s'attache alors une grande quantité de gouttes d'eau, qui ſe réuniſſent & forment au bout de quelque temps un volume aſſez conſidérable, ſi on le ramaſſe dans un verre placé au-deſſous du vaſe. J'ai déjà rapporté cette expérience, en parlant des moyens imaginés par M. le Comte Magalotti, pour connoître l'humidité des vents. On oppoſeroit en vain que la neige pénétre les pores du verre ; rien n'eſt plus ridicule : car ſi l'on peſe le vaſe avant & après que la neige eſt fondue, le poids reſte le même. Je n'entrerai pas dans le détail des vertus merveilleuſes attribuées à cette eau, ſoit pour l'aſthme ou pour la phtiſie ; il eſt ſeulement à préſumer qu'elle doit être très-légere.

D'après ces obſervations, on a imaginé un moyen très-ingénieux pour ſe procurer de l'eau dans les climats chauds. On choiſit à cet effet la partie d'une montagne qui eſt expoſée au midi. On creuſe d'abord une eſpece d'entonnoir dont l'axe eſt incliné d'environ quarante degrés à l'horizon. Au bout de cet entonnoir on pratique une eſpece de cave ſphérique que l'on revêt avec de la pierre pour une plus grande ſolidité, & pour que les eaux qui doivent s'y raſſembler ne filtrent point. Du fond de ce globe, on mene un tuyau vers le pied de la montagne qui fournit l'eau. Pour peu que l'on réflechiſſe ſur l'expérience dont on a d'abord parlé, il eſt aiſé de voir que la cave ſphérique, & l'entrée en forme d'entonnoir, produiſent le même effet. Le Pere Lana, de qui j'ai tiré cette découverte, aſſure qu'il a bu ſouvent de l'eau qu'on s'étoit procurée par ce moyen ; elle lui a parue très-ſaine & très-ſalubre. On voit évidemment que la premiere fouille doit être cylindrique, &

(a) *M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, au ſervice de Pologne, ayant bien voulu nous confier les matériaux conſidérables qu'il a raſſemblés dans ſes voyages pour le grand Ouvrage qu'il medite ſur les Arts utiles, nous croyons que le Public nous ſçaura gré de le faire jouir d'avance des inventions les plus avantageuſes ; celle que nous allons décrire eſt de ce nombre. L'exactitude avec laquelle cet Officier a tout cité mérite la plus grande confiance. Lorſqu'il n'a point été temoin oculaire, il rapporte les ſources où il a puiſé.*

que l'excavation de l'eſpece de récipient ou de chambre ſphérique étant faite, on doit boucher l'ouverture en partie, & l'on donne la forme d'un entonnoir à ce qui reſte découvert. Ce moyen pourroit être employé utilement dans les Iſles de l'Amérique, en Eſpagne, où l'eau eſt ſi rare. On n'ignore pas que pluſieurs Pays très-fertiles ſont inhabités pour cette ſeule raiſon.

QUESTION

Sur les remédes contre la mortalité des chiens.

Depuis ſix ou ſept ans il regne ſur ces animaux une maladie ſinguliere qui en a détruit un grand nombre, qui continue toujours ſes ravages, & contre laquelle il ſeroit intéreſſant de trouver un ſpécifique certain. Il a paru en 1764 deux écrits à ce ſujet; le premier de M. Deſmars, Médecin de Boulogne-ſur-Mer, ſous le titre de Lettre ſur la mortalité des chiens, à Paris, chez la veuve d'Antoine Pierres; l'autre de M. Fournier, Médecin de Dijon, intitulé: Obſervation ſur la nature, les cauſes & le traitement de la maladie épidémique des chiens, à Dijon, chey Defay. Les remédes indiqués par ces Auteurs n'ont pas eu le ſuccès général qu'ils s'en promettoient. On a oüi dire qu'il avoit été fait mention dans quelque papier public de l'huile ou blanc de baleine comme d'un reméde qui avoit réuſſi ſur tous les chiens auxquels on l'avoit donné. Il ſeroit à deſirer que l'on fît part au Public, par la voie de cette Gazette, des différens remédes que l'on a tentés en divers lieux, de la maniere de les donner, de leur doſe & compoſition, de ceux qui paroiſſent mériter la préférence, & des nouveaux moyens que l'on pourroit employer dans l'inſuffiſance des anciens. La Médecine vétérinaire devroit s'étendre à tous les animaux utiles. Les ſervices que le chien rend à l'homme lui méritent ſans doute ce titre & ces ſoins; les eſſais d'ailleurs, & les obſervations ſur les maladies des animaux, pourront peut-être dans la ſuite refluer par analogie ſur l'art de guérir les hommes.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *31 Mai 1769.*		LYON. *le 23 Mai.*		BORDEAUX *le 22 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8	Amſterdam,	55 1/8	Amſt.	55
Lond.	32 .	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	32 3 16
Hambourg,	178 3/4	Vienne,	51 3 8e	Hamb.	27
Madrid,	14 19 6	Lond.	32 1 16e 1/4	Paris, échu	1/8 p. 0/0 p.
Cadix,	14 18 6	Livourne,	96 1/4	Dito à 3 uſ.	1 1/2 p. 3/0 p.
Livourne,	96	Genes.	94 1/4	*du 19 Mai.*	
Lyon,	au pair.	Madrid.	74 1/4	Amſterd.	55 1 8e 1 6e.
		Cadix,	74 1/4	Lond.	32 3 16e *argent.*
		Paris,	à 3/4	Hamb.	27 1/8 1 16
		Marſeille	1 3/4 p. 0/0 p.	Paris échu,	au p.
		Dépôt P.	5 8e		
		Piaſt.	48 13 9		

DE BORDEAUX, *le 17 Mai 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatrieme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 39, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 32, du Cap, 26 à 30, de

Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 21 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß 6 ₰ à 20 ß, d°. marchand, 18 ß 9 ₰ à 19 ß, d°. vieux, 17 ß 6 ₰ à 18 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 18 ß 3 ₰, d°. marchand, 17 ß 3 ₰ à 17 ß 9 ₰, dito vieux, 16 ß 6 ₰ à 17 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15, d°. marchand, 5 ℔ 10 à 12 ß, dito ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß. Coton S. Domingue le quintal, 100 ℔, dito de la Martinique, 80, 85 à 90 ℔, gingembre gris, 18 ℔, canefice, 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 25 à 45 ℔, rocou, 23 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰, syrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 120 ℔ les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages sont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

NOTES

Sur le Change, par rapport à Londres (a).

Amsterdam est depuis long-temps en possession de gagner sur Londres, en donnant moins de 36 escalins pour la livre sterling. Lorsque ce profit est petit, c'est que les Hollandois laissent leur argent en Angleterre pour le placer dans les fonds publics. La raison toujours subsistante de cette perte pour l'Angleterre, se trouve, 1°. dans les intérêts que l'Angleterre paye aux Etrangers qui lui ont prêté, 2°. dans l'accroissement de ces intérêts pour les nouvelles sommes empruntées, 3°. dans les remises qu'elle fait pour ses subsides qu'elle paye en Allemagne, & 4°. dans ses dépenses dans le Nord pour l'entretien de sa Marine. Ce sont toutes ces causes qui font que l'Angleterre perd sur le Change avec la Hollande & avec Hambourg, tandis qu'elle devroit y gagner, par l'avantage qu'elle a d'une considérable balance de Commerce.

Londres perd communément sur le Change avec Hambourg, quoique la balance du Commerce y soit pour l'Angleterre; mais c'est à cause de tout ce qu'elle tire du Nord pour sa Marine. Il y a eu un temps où Hambourg faisoit gagner Londres, en donnant plus de 35 escalins pour chaque livre sterling. Ce profit pouvoit venir de la vente des prises Françoises à Hambourg, & des sommes que Georges II, par la voie de cette place, retiroit de Hanovre menacée d'une invasion. Cette cause ayant cessé, le Change est aujourd'hui contre l'Angleterre.

Avant la guerre de 1756, le cours du Change entre Paris & Londres étoit beaucoup plus à l'avantage de Paris, qu'il ne l'a été pendant cette guerre, ainsi que le montre l'époque de 1761. Il a repris cet avantage, puisqu'aujourd'hui l'Anglois donne plus de 30 den. ½ pour l'écu de 3 liv. qui est le pair connu dans le Commerce. Il y a des Calculateurs qui le fixent à 29 den. ½. Le Chevalier Newton l'avoit fixé à 29 $\frac{149}{1000}$. Les Anglois tirent de France beaucoup de thé, d'eau-de-vie, de soyeries, de modes & de vin; & ils consomment beaucoup d'argent à Paris & dans différentes Provinces.

Le Change avec l'Espagne donne communément très-peu de profit, parce que l'Irlande y fait un gros Commerce clandestin, dont elle ne rend rien à l'Angleterre. Une autre raison, c'est la grande quantité d'argent que l'Angleterre est souvent obligée de tirer d'Espagne. Elle y gagnoit encore moins en 1761, avant la prise de l'Hermione, qui étoit chargée de piastres.

L'Angleterre donne communément moins de 67 den. sterlings pour un *millrea*. Ce profit étoit bien plus considérable en 1705, dans le temps même que l'Angleterre soudoyoit le Portugal, & entretenoit une armée en Espagne. La balance de ce Commerce n'est donc plus si fort à l'avantage de l'Angleterre. On a dit long-temps qu'elle étoit d'un million sterling, & même plus. Vers la fin de l'année 1765, on se plaignoit à Londres qu'elle étoit considérablement diminuée. *Voyez les Gazettes Angloises du 22 Novembre* 1765. Il est certain que beaucoup d'autres Nations, & entr'autres la France & les Pays Bas, partagent aujourd'hui avec l'Angleterre le Commerce du Portugal. Les Gazettes du 8 Septembre 1766, disent que la diminution a été depuis quelques années de 300,000 l. sterlings.

(a) *Les Notes sont tirées en grande partie du Bilan de l'Angleterre.*

L'Angleterre donnoit à cette époque plus de 67 den. pour le *millrea*.

Livourne eſt en Italie l'étape des Anglois. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'ils gagnent ſur le Change avec cette Place, c'eſt-à-dire, qu'ils donnent pour la piaſtre moins de 54 den. ſterlings. Ils perdent communément avec Veniſe & Gênes, parce qu'ils ont plus beſoin des Marchandiſes de ces deux Places qu'elles n'ont beſoin de celles d'Angleterre.

INDUSTRIE.

La veuve *Joſſe*, Marchande Merciere, demeurant à Paris, rue S. Martin, près de S. Julien des Meneſtriers, tient Magaſin de toutes ſortes de Fleurs imitant le naturel: ſçavoir, de Rome, de Gênes, de Lyon, & de toutes autres eſpeces.

Elle vend auſſi de très-belles Coques de Soie, propres à la fabrication des Fleurs artificielles.

Elle continue de débiter le *Beau Rouge* en *Taſſe* & en *Liqueur*, ou *Laque de Cartame*, dont la Demoiſelle *Chaumeton*, Artiſte Fleuriſte, poſſéde ſeule le Secret, & ſi connu par ſes différentes propriétés, dont la moindre eſt d'égaler la vivacité & le brillant du couleur de Roſe d'Italie; ce qui eſt avoué par tous les Fleuriſtes, Teinturiers, Gantiers, Plumaſſiers & autres Artiſtes qui en font un uſage continuel; mais ſa propriété la plus intéreſſante, eſt de contribuer à entretenir l'éclat du tein des Dames, & de conſerver la fraîcheur de la jeuneſſe.

Ce Rouge eſt travaillé de façon que non-ſeulement il produit le double d'effet des autres Rouges, mais qu'il peut ſe conſerver dans toute ſa force pendant 30 ans, & même paſſer les Mers ſans s'altérer.

On trouve auſſi chez elle du *Rouge en Poudre*, qui imite parfaitement l'Incarnat naturel, & qui, loin de gâter la peau, la nourrit, & lui donne un nouvel éclat.

Comme le *Rouge* en *Taſſe* & en *Liqueur* qu'elle vend, eſt unique dans ſon eſpece, & qu'on pourroit chercher à le contrefaire, la veuve *Joſſe*, pour éviter cet abus, prévient qu'elle n'a chargé perſonne, ni à Paris, ni en Province de la diſtribution de ſon Rouge, & qu'elle ne ſe fera que chez elle.

La Demoiſelle *Chaumeton*, qui a trouvé le Secret du Rouge ci-deſſus annoncé, demeure avec la veuve *Joſſe*; elle fait toutes ſortes de *Bonnets & Chapeaux de Fleurs pour le Bal*, *Bouquets de côté*, *Guirlandes*, *&c.* travaille pour tout ce qui concerne les Deſſerts, & entreprend tout ce qui a trait à l'état d'Artiſte Fleuriſte.

La veuve *Joſſe* fait des envois pour la Province & les Iſles, ſur commande.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 31 Mai 1769.*

		℔	s.	
Or de Portug. à	716			marc.
Du Mexique à	706			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6	marc.
Piaſtres,	48	12	6	marc.

FINANCES.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

Qui ordonne que tous les Particuliers, gens du commun, demeurans dans les Villes & lieux où les Aides ont cours, ſeront ſujets aux droits de Détail, comme les Cabaretiers, ſur les Vins & autres boiſſons qu'ils conſommeront au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour leur proviſion, eu égard à leur état, condition, famille & impoſitions à la Taille & Capitation: Et qui attribue à MM. les Intendans, la connoiſſance des conteſtations qui pourront naître à ce ſujet.

Du 6 Septembre 1768.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

VU au Conſeil d'Etat du Roi, l'Arrêt rendu en icelui le 13 Février 1731, par-

lequel S. M. a commis les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume où les Aides ont cours, pour connoître & juger les conteſtations entre les Fermiers des Aides & les Particuliers, gens du commun, demeurans dans les Villes & lieux ſujets aux droits de détail, à l'occaſion des diſpoſitions contenues audit Arrêt. Vu auſſi les Arrêts des 24 Mars 1744, 28 Juillet 1750, 14 Septembre 1756 & 11 Mai 1762, par leſquels Sa Majeſté a ordonné l'exécution dudit Arrêt du 13 Février 1731, pendant la durée des baux, dont celui actuel doit finir au dernier Septembre 1768, avec attribution de Juriſdiction aux ſieurs Intendans: Et Sa Majeſté étant informée que les motifs qui ont donné lieu à cette attribution, ſubſiſtent, & qu'il eſt néceſſaire d'en proroger le terme juſqu'à la fin du bail qui commencera au 1er Octobre 1768. Ouï le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Arrêt du 13 Février 1731, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; en conſéquence, que tous les Particuliers, gens du commun, demeurans dans les Villes & lieux où les Aides ont cours, & ſujets aux droits de détail, qui feront arriver chez eux des quantités de vin, cidre, poiré ou bière, au-delà de la conſommation qu'ils en peuvent faire, eu égard à leurs facultés, état, qualité & profeſſion, & au nombre de perſonnes dont leurs familles ſont compoſées, enſemble aux impoſitions qu'ils payent à la Taille ou Capitation, ſeront tenus de déclarer, à la premiere requiſition des Commis aux Aides, s'ils entendent vendre leſdites boiſſons en gros ou en détail, ou les conſommer pour leur proviſion, à peine, en cas de refus par eux de ſigner & de faire leur déclaration entre les mains deſdits Commis, qui en feront mention ſur leurs regiſtres portatifs, d'être contraints aux droits du détail de la totalité deſdites boiſſons: Ordonne en outre Sa Majeſté que ceux qui auront déclaré vouloir les vendre en gros ou en détail, ſeront tenus de ſouffrir les viſites, exercice & marques deſdits Commis, & d'en payer les droits, conformément aux Ordonnances & Réglemens; & que ceux qui auront déclaré leſdites boiſſons, excédant les quantités qu'ils en peuvent raiſonnablement conſommer, être pour leur proviſion & conſommation, ſeront tenus de ſouffrir les viſites & marques deſdits Commis, pour, en cas d'abus, être contraints au payement des droits de détail de l'excédent de leur conſommation raiſonnable, de même & ainſi que leſdits droits ſont payés par les Cabaretiers: & pour juger les conteſtations qui pourroient naître à l'avenir ſur ce ſujet, Sa Majeſté a commis & commet les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume où les Aides ont cours, auxquels eſt attribué pour le temps que durera le bail qui commencera au premier Octobre 1768, toute Cour, Juriſdiction & connoiſſance, icelle interdiſant à toutes ſes Cours & autres Juges; & ſeront les Ordonnances rendues par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, exécutées par proviſion, nonobſtant toutes appellations, ſauf l'appel au Conſeil. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, tenu à Verſailles le ſix Septembre mil ſept cent ſoixante-huit. Collationné.

Signé, DEVOUGNY.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1769.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31.*
Ac. des Indes.	1065	1062 ½	1060
Emp. de la Com.		378	
Prom. à 5 p ⅌	26	26	26
Prom. à 4 p ⅌	47	48	
Ac. des Fermes.	850	850	850 52 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		1 ½	1
Annuités.			
Coup. d'An.	58	58	58
Emp. de 50 mil.	46 ½	46 ½	46 ½
Emp. de 30 mil.	47 ½	47 ½	47 ½
Col. 1759.			49 ½
Canada.		52	52
4e. L. Epoques.	12 ½ 13	12 ½	13 12e 17 ½
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe		1020	1020
tirage de la C.	3e 375 4e 335		
2e Lot. Comp.	303	303	303
A 3 p. ⅌ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅌ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 44.

DU HAVRE.

IMPORTATION *d'Avril 1769.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois d'Avril 34 Bâtimens François, dont 3 venant du Cap, 2 du Port au Prince & de Saint Marc, 1 des Cayes Saint Louis, 1 de la Martinique, 1 de Lisbonne, 3 d'Alicante, 9 de Marſeille, 3 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 3 de Nantes, 2 de Pont-l'Abbé, 1 de Breſt & 4 de Rouen.

Trois Anglois, dont 2 venant de Cette & 1 de Corck.

Treize Hollandois, dont 1 venant de Cette, 2 d'Oneille & Port Maurice, 1 de Toulon, 1 d'Amſterdam, 3 de Roterdam, 1 de Hambourg, 2 de Dantzick & 2 de Rouen.

Six Danois, dont 2 venant d'Oneille, 1 de Friderickshald, 1 de Chriſtianſand, 1 de Bergue & 1 de Holſteinm.

Il a été importé par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 98443 liv. de ſucre, 540479 livres de café, 244070 livres de coton, 56000 livres d'indigo, 6500 liv. de cacao, 24 milliers de bois de Campêche, 449 caiſſes 5026 demi-caiſſes 80 tierces caiſſes de ſavon, 110 balles de coton de Smyrne, 679 balles de ſoude, 442 barils de bœuf, 150 petits barils de beurre, 29 barils de ſaumon, 455 barils de maquereaux, 1553 pieces 159 demi pieces d'huile, 146 pieces d'eau de vie, 1204 caiſſes de fruit, 547 quintaux de graine de lin, 820 quintaux de farine, 8000 planches, 60000 livres de fer en barres, environ 1400 tonneaux de bled, 48 tonneaux d'avoine.

EXPORTATION *de Mars 1769.*

Il eſt ſorti du Havre pendant le mois de Mars 39 Bâtimens François, dont 3 allant au Cap, 3 au Cap, à Saint Marc & au Port au Prince, 3 à la Martinique, 1 à la Trinité, 2 à la Guadeloupe, 1 à l'Orient pour les Indes, 3 à Cadix, 1 à Lisbonne, 3 à Marſeille, 2 à Bayonne, 2 à Bordeaux, 1 a la Rochelle, 4 à Breſt, 1 à Vannes, 3 à Nantes, 1 à Grandville, 1 à Saint Malo, 1 à Benic, 1 à Dieppe & 2 à Rouen.

Huit Anglois, dont 1 allant à Londres, 1 à Portsmouth, 2 en Ecoſſe & 4 en Irlande.

Sept Hollandois, dont 1 allant à Amſterdam 1 à Hambourg, 1 à Dantzick, 2 à Lisbonne, 1 à Caen & 1 à Rouen.

Un Eſpagnol allant à Bilbao.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir; pour l'*Amérique*, 772000 livres de bœuf, 38600 liv. de lard, 35000 liv. de ſaumon, 446 quintaux de morue ſeche, 92700 liv. de beurre, 6200 liv. de chandelle, 900 livres de ſuif, 5500 livres de bougie & cire en pains, 6250 livres d'huile d'olive, 800 livres d'huile de lin, 1088 quintaux de farine, 200 muids de vin, 26 muids de cidre, 360 barils de charbon de terre, 3350 marmites de fer, 180 marcs de vaiſſelle d'argent; pour la *Suiſſe*, 50174 livres de ſucre, 11798 livres de café, 368 liv. d'indigo; pour *Amſterdam*, 108367 liv. de ſucre, 33118 livres de café, 7136 liv. d'indigo; pour *Hambourg*, , 272283 livres de ſucre, 31442 livres de café, 959 livres d'indigo; pour *Dantzick*, 13377 livres de café, 368 livres d'indigo; pour *Londres*, 6845 livres d'indigo; pour la *Franche Comté*, 17646 livres de ſucre; pour *Marſeille*, 13257 livres de ſucre, 2876 livres de café, 130 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Verſailles*, *Soiſſons*, *Rouen*, *Châlons*, *Troyes*, *Amiens*, 212911 livres de ſucre, 69913 livres de café, 1100 livres d'indigo, 1275 liv. de cacao; pour *Rouen*, environ 1145 tonneaux de froment; pour *Honfleur*, 55 tonneaux dito & 82 tonneaux de ſeigle.

DE MIDDELBOURG.

Le 10 Mai 1769, le Vaiſſeau de la Companie des Indes Hollandoiſe le *Borſelen*, Capitaine *D. Wagtels* qui a déployé le caractere de Commandeur de la Flotte a mouillé dans ce Port & a apporté la liſte des effets qui compoſent la cargaiſon des 13 Vaiſſeaux qu'elle attend de ſes différens établiſſemens. Six de ces Bâtimens, en y comprenant le *Borſelen*, ſont déjà entrés dans les Ports des Provinces Unies; ſçavoir le *Prince Héréditaire*, le *Bovenkerkerpolder*; le *Ridderkerk*; le *Jeune Samuel*; & le *Duyvenbourg* qui ſont tous partis le 7 Février du Cap de Bonne Eſpérance, & doivent être ſuivis le 13 du même mois par les ſept Vaiſſeaux ſuivants; ſçavoir, le *Blydrop*; le *Landskroon*; le *Vildhoen*; le *Walenbourg*; le *Jeruſalem*; la *Bartha Petronella* tous ſix de Batavia; & le *Kroonenbourg* de Ceylan. La cargaide ces treize Bâtimens conſiſte en 4060641 livres

de poivre brun, 26191 livres de poivre blanc, 300000 liv. de noix de muſcade, 300000 livres de cloux de girofle, 123200 liv. de macis ou fleur de muſcade, 152000 l. de canelle, 1282477 de ſucre en poudre, 10000 liv. de gingembre confit, 1000 pieces de noix de muſcades confites, 25000 liv de ſalpêtre, 100000 d'étain mallax, 300000 liv. d'étain bancas, 249000 liv. de bois de Siam, 30000 livres de bois bimaas, 145000 liv. de bois de Caliatour, 11745 liv. d'indigo de Javan, 33000 liv. de curcuma ou *Terra Merita* de Javan, 1350 livres de cardamome de Malabar, 29989 livres de camphre de Japon, 3125 livres de poivre long, 11200 liv. de cubebe ou poivre à queue, 3 pieces de cannes à la main à pommeau d'or, 8375 livres de nacre de perles 30025 liv. liv. de cauris, 3300000 liv. de café de Javan, 7500 liv. de café de Ceylan, 6973 liv. de thé de Batavia, 4000 liv. de fil de coton de Tutucoryn, 53905 de fil de coton de Javan, 100 pieces d'Arak, 20 ames de vin rouge de Conſtance, 12 dito blanc; en toiles de coton, 3600 bethilles, 2080 pieces de baftas tant à fleurs que bleues, 2650 pieces de mouris de diverſes ſortes, 200 pieces de hane caatjes, 2000 pieces de calamanganis, 5600 pieces de chelaſſes rayées 20200 pieces de roemaels de diverſes ſortes, 500 pieces de bethilles Alegias, 3700 pieces dito Seſtergantin, 1808 pieces dito Calewphe, 9400 pieces de chits peintes, 18376 pieces de ſalempouris de diverſes ſortes, 4960 pieces dito de couleur brune foncée, & 58208 pieces de toiles de Guinée de différentes ſortes & de diverſes couleurs.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 15 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 37 Bâtimens François & 6 Etrangers: des premiers, 3 venoient des Colonies; ſçavoir, l'*Heureux*, Capitaine *Jean Boulouvard* de Marſeille, parti du Cap; le *Conquérant*, Capitaine *Louis Bremond* de la Ciotat; la *Princeſſe de Conti*, Capitaine *Ceſar Deſpinaſſy* de Marſeille, partis tous deux de la Martinique chargés de ſucre, café, coton, &c. les autres venoient de Bordeaux, de Lisbonne, de Cadix, de Souſe, de Goro, de Tunis, d'Alger, de Smyrne, de Salonique, de Negrepont, de Palerme, de Lalicate, de Termini, de Minorque, d'Otrante, de Calabre, de Denia, de Rome, de Livourne, de *B*arcelonne, de Navazin, de San Remo, San Fiorenzo, de Genes, de Caſſis, de Nice, de Cette, de la *B*ourdiguieres, d'Arles, d'Agde & de Cannes, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres; mais parmi ces Navires, les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Claude Ponchin* de Martigues; la *Sainte Famille*, Capitaine *Deſiré Pagan* de Marſeille, ainſi que le ſuivant; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Antoine Eſtuby*, venant tous trois de Livourne; le *Saint Dominique*, Capitaine *Paul de Palme* Napolitain ainſi que le ſuivant; le *Saint Pierre & Saint Paul*, Capitaine *Nicolas Tartaglino*, venant tous deux de Rome; l'*Immaculée Conception*, Capitaine *Antoine-Marie Perone* Genois, venant de Termini; le *Poſtillon de Genes*, Capitaine *Jean Manen* de Marſeille, venant de Goro dans l'Etat Eccléſiaſtique & de Meſſine; les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Antoine Gardon* de la Ciotat, venant d'Eſfax & de Souſe; l'*Heureuſe Marie*, Capitaine *Joſeph Gandolphe* de Marſeille, venant de Tunis, de *B*izerti & de Porto Farino, chargé avec les huit précédens de 3080 charges de bled, 900 charges d'orge, 150 charges de feves & quelques autres marchandiſes en petite quantité.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 70 *B*âtimens François & 18 Etrangers, allant à Menton, à Martigues, à Toulon, à Hyeres, à Frejus, à Arles, à Cannes, à Saint Tropès, à Cette, à Nice, à *B*ormes, à *B*andol, à Genes, en Corſe, en Sardaigne, à Veniſe, à Ancone, à Carrara, à Civita-Vecchia, à Naples, à *B*arcelonne, au Levant, en Morée, à Seyde, à Saint Jean d'Acre, en *B*arbarie, à *B*erre, à Cadix, au Havre, à S. Valery, à Dunkerque & à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, droguerie, quincaillerie & du Levant.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 23 Mai.

AGRICULTURE.

SUITE du Mémoire raisonné sur l'avantage de semer du trefle en prairies ambulantes, par M. de Ferrand, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.*

L'Auteur, après avoir parlé des avantages qui peuvent résulter de la culture du trefle en prairies ambulantes, entreprend de le prouver en comparant le produit d'une ferme ordinaire à celui où elle seroit portée si l'on y cultivoit le trefle suivant ses principes.

Je suppose, dit-il, une ferme de deux charrues d'environ 200 arpens, tant en bonnes terres que médiocres, prairies & pâtures, non compris quelques friches; le tout ne peut nourrir communément que huit vaches, huit chevaux, quelques poulains, cent moutons, &c. Une ferme de cette espece se loue communément environ 1200 liv. Le Fermier paye mal, & se voit souvent, avant la fin du bail, réduit, lui & sa famille, à la mendicité. La même ferme peut, à la faveur du trefle, outre les bœufs & les chevaux de travail, contenir quarante vaches qui, à 60 l. de produit chacune, font 2400 liv. cy . . . 2400 liv.

Quatre cents moutons, à 3 l. de produit au plus bas, font . . 1200

Je suppose cinquante arpens en bled, ce qui est l'ouvrage de deux petites charrues montées en chevaux; les cinquante journaux ou arpens produisent dans l'état actuel 30 boisseaux du poids de 30 l. chacun, semence & battage déduits, en tout 1500 boisseaux à 30 s. le prix le plus commun, font . . . . . 2250 liv.

Cinquante journaux en orge ou en avoine, peuvent produire quarante boisseaux, le tout 2000 boisseaux, le prix le plus bas à 10 s. font 1000

Total du produit . . . 6850

DÉPENSE.

Les gages de deux Bergers, à 75 liv. chacun	150
Leur nourriture, à 150 l. chacun.	300
Les gages de quatre servantes, pour avoir soin des vaches & des vaux, à 45 liv. chacune . . .	180
Nourriture, à 100 l. chacune .	400
Les gages de deux Valets de charrue & un de basse-cour, à 75 liv. chacun	225
Leur nourriture, à 150 livres chacun	450
Le fonds de quarante vaches, à 50 liv. chacune	2000
La rente	100
Le fonds de 400 moutons, à 6 liv. chacun	2400
La rente	120
Les fonds de huit chevaux, à 150 liv. chacun	1200
La rente	60

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Sillage de 100 journaux à 3 l. chacun, ſans nourriture . . .	300 liv.
Charron, Bourrelier, Maréchal, &c.	250
Médicaments pour le Fermier & les beſtiaux	50
Accidents imprévus . . .	300
Ferme à augmenter de moitié .	2400
Tailles & corvées	150
Total de la dépenſe . . .	5435
Total du produit . . .	6850
Reſte au Fermier, toutes les dépenſes payées	1415
A laquelle ſomme on ajoutera, au plus tard dans ſix ans, une moitié de grains en ſus, à la faveur de l'amélioration que procureront les engrais	1625
Il reſtera au Fermier dans ce temps	3040 liv.

M. de Ferrand prévoit enſuite les objections qu'on lui fera, & il y répond d'avance.

On me demandera ſans doute, dit-il,

1°. Comment on pourra établir l'uſage du treſle dans la ferme dont il s'agit?

2°. Comment on pourra nourrir la quantité de beſtiaux que j'ai ſuppoſée?

3°, Comment les vaches pourront produire 60 liv. de revenu, pendant que dans certains cantons elles ne produiſent pas plus de 20 à 30 liv. & qu'elles ſont même à charge aux Particuliers qui achetent les fourrages pour les nourrir?

4°. Comment il eſt poſſible que le produit augmente d'une moitié en ſus au plus tard en ſix ans à la faveur de l'engrais?

On objectera ſur le premier article, qu'avant que la culture du treſle ſoit établie, & qu'il ſoit en plein rapport, on n'auroit pas la quantité de beſtiaux néceſſaires pour faire du fumier ſuffiſamment pour le couvrir. Afin de prévenir cet embarras, on ſe contentera d'abord de ſemer en treſle ſeize journaux la premiere année; on joindra en même temps, à la faveur de quelques fourrages dont on ſe ſera précautionné, douze vaches aux huit que j'ai ſuppoſées dans la ferme, & cent moutons aux cent que j'ai pareillement ſuppoſés. Ces 20 vaches, 200 moutons, huit chevaux, quelques poulains, à l'aide de quelques pailles, de bruyeres, de roſeaux, &c. doivent fournir du fumier ſuffiſamment pour en couvrir le treſle au mois de Décembre ſuivant. Cette quantité de treſle, avec le ſecours des prairies, ſuffit pour nourrir la totalité des beſtiaux. Pour lors on peut ſuppléer à ce qui manque; & cette totalité doit fournir aſſez de fumier pour couvrir 33 journaux deux tiers, deſtinés à cet uſage tous les ans. Alors n'ayant plus beſoin de prairies, que l'Auteur fait monter avec les pâtures à cinquante journaux, on peut en labourer vingt des meilleurs & les plus propres à rapporter du bled; en outre vingt journaux de terres incultes, s'il en eſt, qu'on peut joindre aux trois royes ou ſaiſons, ſans ſurcharger les charrues. Des 30 journaux de prairies reſtants, on en choiſira dix qu'on deſſéchera le mieux qu'il ſera poſſible, pour fournir du foin aux chevaux de carroſſe & de monture. Les vingt arpens qui reſtent ſeront diviſés en trois parties égales, fermées par des hayes ou foſſés. L'une ſera deſtinée à faire prendre l'air aux moutons, les deux autres alternativement aux vaches. Ces pâtures, quoique d'une petite étendue, ſuffiront pour tous ces beſtiaux, puiſqu'on les nourrit largement en verd à l'écurie pendant les mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août, & qu'après ce temps, outre les chaumes des bleds qu'ils parcourent, on leur donne du fourrage ſec à l'écurie, pour ſuppléer à l'inſuffiſance des pâtures.

Le ſecond article eſt facile à prouver. Dans la ferme que l'Auteur prend pour exemple, chaque roye eſt de cinquante journaux. Trente-trois journaux en treſle ſuffiront pour nourrir largement la quantité de beſtiaux propoſée; ſçavoir, huit chevaux, quelques poulains, quarante vaches, dix éleves pour remplacer les meres qui paſſeront à la boucherie, & quatre cents moutons. Onze journaux, qui ſont le tiers de cette quantité, ſuffiſent pour nourrir tous ces beſtiaux pendant les mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août, pendant lequel temps on le coupe trois fois quand on le fait conſommer en verd. Les deux coupes dont on fera du foin dans les 22 autres jour-

naux, doivent produire au moins cent charriots ou cent cinquante milliers, (a) & cette quantité jointe à la paille de la ferme qui ſera multipliée à la faveur de l'amélioration, doit ſuffire & au-delà pour nourrir tous les beſtiaux pendant le reſte de l'année.

Nous verrons dans la Gazette ſuivante les moyens que M. de Ferrand indique pour qu'une vache produiſe ſoixante livres par an.

(a) *L'Auteur obſerve que pluſieurs perſonnes qui n'ont pas réuſſi à faire venir du treſle, prétendent qu'il ne vient pas par-tout. Il leur répond que ce n'eſt pas la faute de la terre, mais de la bonne culture, & que toute terre bien cultivée en produira certainement.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.			LYON.			PAU.			VALENCIENNES.		
Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.			
Béfort.	18	13 9	LYON.	23	5 4	Aire.			Aveſnes.	28*	10
									Bavey.	22	19 4
						Bayonne.	27	17	Bouchain.		
Colmar.									Cambray.	22	
			Montbriſon.	20*	16 4	Dax.	30*	15	Condé.	26	13 4
Haguenau.	18	13 4				Mauleon.	25	13	Givet.	23	
									Landrecy.	26	10
			Roanne.	24*	7 6	Mont de-mar.	24	16	Mariembourg.	25	3 2
Landau.	14*	13 8							Maubeuge.	22	15 3
						Oleron.	26		Philippeville.	21*	8
Scheleſtat.	20*	5 8									
			St. Etienne.	23	16	PAU.	24	10	Queſnoy.	25	6 3
STRASB.	19	6 8							St. Amand.	25	18 6
						S. Sever.	21*	16	VALENCIEN-		
wiſſembourg.	18	13 4	Villefranche.	22	8	Sauveterre.	29		NES.	24	18 9
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	18	7 9	From. le ſep.	22	17 11	From. le ſep.	26	5 10	From. le ſep.	24	11 10
Pain la liv.		2 5	Pain la liv.		3 1	Pain la liv.		3	Pain la liv.		3 1
Avoine le ſ.	6	11 8	Avoine le ſ.	5	4 9	Avoine le ſ.	13	11 5	Avoine le ſ.	4	18 9
Foin le q.	2	5 5	Foin le q.	3	6 1	Foin le q.	2	2 2	Foin le q.	1	12
Paille le q.	1	6 1	Paille le q.		1 8	Paille le q.	1	2	Paille le q.		17 10

RÉPONSE

A l'Avis inſéré dans la Gazette N°. 38, 1769, pag. 375, par M. D. N. E.

Les Habitans de Franche-Comté & autres, qui deſirent ſe procurer le deſſein du *moulin à riz* en uſage dans le Piémont & dans l'Italie, le trouveront dans le Recueil des Machines propres à battre, moudre & peler ou monder les grains, que l'on imprime maintenant : *s'adreſſer à Paris chez Mérigot fils, Libraire, Quai des Auguſtins, près la rue du Hurepoix.*

Il faut s'y faire inſcrire le plutôt poſſible, parce qu'on ne tirera qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet Ouvrage.

ÉDIT DU ROI,

Portant réglement pour la clôture des Terres, Prés, Champs & Héritages, ſitués dans la Province de Champagne, avec abolition du droit de Parcours de village à village.

Donné à Verſailles au mois de Mars 1769.

Regiſtré en Parlement.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. Nous voyons avec ſatisfaction que l'expérience confirme chaque jour ce que nous nous ſommes promis des loix que nous avons données pour rendre aux Habitans de nos Provinces de Béarn, de Franche-Comté, des Duchés de Lorraine & de Bar, & des Trois-Evêchés, la liberté d'enclorre les terreins qui leur appartiennent : Les Habitans de notre Province de Champagne nous ont fait repréſenter que leurs Paroiſſes étant enclavées dans le Barrois & les Trois-Evêchés, ils ſouffriroient un préjudice réel de la liberté que conſerveroient les Habitans de ces Provinces, d'envoyer paître leurs beſtiaux ſur les Paroiſſes ſituées en Champagne, ſi nous ne nous portions à leur donner des marques égales de notre protection, en aboliſſant dans notre d. Province la ſervitude onéreuſe du parcours, & en les faiſant jouir en même temps de la liberté d'enclorre leurs héritages. Le compte que nous nous ſommes fait rendre de l'état de l'Agriculture dans la Champagne, nous a mis à portée de connoître de quelle importance il étoit d'étendre à cette Province les avantages d'une loi auſſi ſalutaire, & de mettre de juſtes bornes aux droits de parcours & de vaine pâture, qui, tels qu'ils y ſont uſités, formeront toujours le plus grand obſtacle à l'amélioration des terres, à l'établiſſement des haras & à la multiplication des beſtiaux ; en rendant aux Particuliers la liberté naturelle de jouir de leurs poſſeſſions, nous encouragerons l'induſtrie, & nous leur ouvrirons de nouvelles ſources de richeſſes non moins intéreſſantes pour eux que pour le bien de notre ſervice & celui de l'Etat. A CES CAUSES, &c.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons à tous Propriétaires, Cultivateurs, Fermiers & autres nos ſujets de la Province de Champagne, de clorre les terres, prés, champs, & généralement tous les héritages, de quelque nature qu'ils ſoient, qui leur appartiennent ou qu'ils cultivent, en telle quantité qu'ils jugeront à propos, ſoit par des foſſés, haies vives ou ſéches, ou de telle autre maniere que ce ſoit.

II. Les terreins qui auront été ainſi enclos, ne pourront être aſſujettis à l'avenir, & tant qu'il reſteront en cet état de clôture, au parcours, ni ouverts à la pâture d'autres beſtiaux que de ceux à qui leſdits terreins appartiendront, ſeront affermés ou accenſés ; interprétant à cet effet, & dérogeant même, en tant que de beſoin, à toutes loix, coutumes, uſages & réglemens à ce contraires.

III. La clôture des héritages ne pourra néanmoins avoir lieu au préjudice du paſſage des beſtiaux pour aller ſur les terreins qui reſteront ouverts à la pâture, ni de celui des charrues & voitures pour la culture des terres & l'enlevement des récoltes ; & à cet effet tout Propriétaire ou Fermier ſera tenu de laiſſer ledit paſſage libre ſur ſon terrein, s'il eſt aſſujetti, ou qu'il ne puiſſe le clorre ſans intercepter le paſſage.

IV. Les clôtures d'héritages ſe feront à frais communs entre les Propriétaires d'iceux, s'ils y conſentent ; & en cas de refus de la part des Propriétaires voiſins, l'emplacement de la clôture ſera pris ſur le terrein qu'on voudra clorre.

V. Les troupeaux de chaque Communauté ne pourront plus à l'avenir être conduits ſur le territoire des Communautés voiſines & adjacentes, ſous prétexte du droit de réciproque parcours, lequel ſera & demeurera aboli, comme nous l'aboliſſons par notre préſent Edit. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

ANNONCES DE LIVRES.

Théorie des Fleuves, avec l'art de bâtir dans leurs eaux, & de prévenir leurs ravages.

Par M. Jean Iſaïe Silberſchlag, Paſteur de Magdebourg, & Membre de l'Académie Royale des Sciences de Berlin. Ouvrage traduit de l'Allemand par M. d'Au.. Officier réformé. à Paris, chez Jombert, vol. in4°. 1769.

Cet Ouvrage eſt de la plus grande utilité pour les Propriétaires voiſins des rivieres. En ſuivant les principes de l'Auteur, on peut contraindre les rivieres à creuſer elles-mêmes leur lit, déterminer la direction de leurs eaux, & les empêcher de ſe répandre ſur les terres.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 10, juſqu'au Samedi 13 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 26 muids 2 ſept. de froment, 1 muid de méteil, 4 muids de ſeigle, & 325 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 206 muids de froment, 29 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1004 muids de farines, ce qui a fait 232 muids 2 ſeptiers de froment, 1 muid de méteil 33 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1329 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 165 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 537 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 702 muids 6 ſeptiers.

Le Samedi 13 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 2298 muids 4 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 483 muids 8 ſept. de ſorte qu'il en eſt reſté 1814 muids 8 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 19 à 26 ℔ 10 ß, le méteil, de 16 à 18 ℔; le ſeigle, de 13 à 16 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 20 ℔ 5 ß à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 19 ß 3 ₰ à 2 ℔ 9 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 4 ₰ ½ la *livre*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

DE HAMBOURG, *le 1 de Mai.*

ON a ratifié aujourd'hui le Traité de Commerce conclu le 1er d'Avril entre la France & cette Ville, & ſigné par le Marquis de Noailles, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & par les Députés du Sénat. Après l'échange des ratifications, ce Miniſtre donna un ſplendide repas aux principaux Membres du Sénat.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 2 Mai 1769.*

Le Parlement voulant favoriſer la culture de la ſoie dans nos Colonies, vient de propoſer des gratifications à ceux des Colons qui s'y appliqueroient, dans l'eſpérance apparemment que cette matiere premiere ſeroit importée dans la Grande Bretagne; mais il n'a pas fait attention que cette loi produira un effet tout contraire, & qu'elle ruinera abſolument nos Tiſſerands, vu que nos Coloniſtes travailleront eux-mêmes leurs ſoies, dès qu'ils en auront une quantité ſuffiſante. C'eſt ainſi que nous employons nos efforts & notre argent pour établir dans cette partie du monde, des Manufactures au préjudice des nôtres.

Un autre Correſpondant prenant en conſidération l'impoſſibilité dans laquelle ſont les Américains de payer leurs dettes avec leurs productions, nous conſeille de leur accorder des gratifications pour l'importation de toute eſpece de leurs Manufactures de toile. Moyennant cela, ils ſeront en état, dit-il, de nous acheter & de nous payer nos ouvrages de laine & de quincaillerie.

Avant que le Commerce d'Afrique fût ſubordonné aux Réglemens particuliers ſous leſquels il eſt gouverné aujourd'hui, notre Nation, année commune, n'importoit pas moins de la Côte de Guinée que 130000 onces d'or. Ce Commerce eſt actuellement bien diminué pour la Grande Bretagne; & ce ſont les Hollandois qui s'en ſont em-

parés. Les Naturels de l'Afrique qui font le Commerce, ne viennent plus vendre leur or dans nos Etabliſſemens ſur la Côte de Guinée; il eſt actuellement porté à une petite Factorerie que les Hollandois ont ſur la Côte d'Yvoire; d'où il y a apparence qu'il paſſe en Europe.

De Londres, *le 6 Mai.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Valentin* eſt arrivé de Bengale à Plymouth, & a rapporté que tous les Bâtimens deſtinés pour Bengale y étoient heureuſement arrivés. La Compagnie a appris, dit-on, par la même voie, que ſes affaires y étoient toujours dans un état floriſſant, & que ſuivant les Lettres de Madras les opérations de l'Armée que commandent le Général Smith & le Colonel Wood, & qui marche contre Hyder Alikhan, avoient conſtamment réuſſi; de ſorte qu'on avoit tout lieu d'eſperer que la guerre ſeroit bientôt terminée dans le Carnate. Malgré ces rapports favorables, le bruit s'eſt répandu que Hyder Alikhan avoit remporté quelques avantages ſur nos Troupes. Cette nouvelle a fait ſenſiblement baiſſer les Actions de la Compagnie.

Observations

Sur le prix des Matieres d'or & d'argent.

Vous invitez, Meſſieurs, vos Lecteurs de vous faire leurs obſervations ſur l'article de votre dernier Journal, (de Mai) où vous faites vos réflexions ſur la différence du prix des matieres d'or & d'argent en Angleterre & en France: je l'ai exminé, & je trouve dans vos calculs beaucoup d'erreurs qui m'étonnent, puiſqu'il vous ſeroit aiſé de les faire vérifier par quelque Banquier à qui ces opérations ſont familieres (*a*).

(a) *Nous ſommes ſincérement obligés à l'Anonyme qui a bien voulu nous faire part de ſes obſervations. Nous l'avertiſſons en même temps que le morceau avoit été envoyé de Londres tel que nous l'avons donné. Nous prions l'Anonyme de vouloir bien continuer à nous communiquer ſes réflexions; nous en ferons toujours uſage avec plaiſir.*

1°. Le prix de l'or de Portugal, dites-vous page 161, étoit le 15 Avril à Londres à 4 l. 1 d. l'once ou 32 l. 8 d. le marc, ce qui fait argent de France, le change étant à 31 d. ½ . . 711 8 3

Il étoit à Paris le 15 Avril à 714

Différence à l'avantage de Paris 17 8 6

Je n'entends pas un mot de cet article; car premierement 32 l. 8 d. ſt. au change de 31 ½ ne font pas 711 l. 8 ſ. 3 d. mais 732 3 9

Secondement, ſuivant vos Gazettes du 11 Avril, l'or de Portugal ne valoit pas 714 l. mais 716

La différence ſeroit donc 16 3 9

Mais vous faites une troiſième erreur, c'eſt de calculer huit onces de Londres pour un marc en parité de poids avec huit onces poids de marc de Paris: car 63 onces d'Angleterre, plus fortes, valent 64 onces de Paris. Ainſi ſi l'once de Londres vaut . . . . 91 10 1 argent de France, il faut en diminuer un 64e, pour en faire l'once de France, ce qui ſera à diminuer 1 8 7

Le pair de l'once d'or en France, ſur le pied du prix d'Angleterre, ſera donc . . . . . 90 1 6 qui multiplié par 8 pour un marc 8

ſera de 720 12

Mais le marc d'or de Portugal n'a valu en France le 15 Avril que 716

La différence n'eſt donc que de 4 12

c'eſt-à dire, environ 5 8e pour cent, ſomme pareille . 720 12

Il étoit aiſé de voir que s'il y avoit eu 7 l. de différence du prix de Paris à celui de Londres, ou 2 ½ pour 8, on auroit bien-tôt porté à Londres tout l'or de Paris, pour gagner une ſi belle proviſion ſur une ma-

tiere de haut prix, & qu'on peut transporter si facilement.

ARGENT.

2°. Vous dites, les piastres valoient à Londres le 15 Avril 5 l. 5 s. l'once ou 43 s. 6 den. le marc, ce qui fait argent de France, cy 49 14 3

Elles valoient à Paris le 15 Avril 48 15

Différence à l'avantage de Paris 19 3

Il faut également diminuer un 64e ou 15 2

Ainsi le prix reste . . 48 19 1

49 14 3

Le prix de France . . 48 15

La différence 4 1

48 19 1

ce qui ne fait pas ½ pour % de différence, pour porter des piastres de Paris à Londres. A quoi ajoutez le temps, les risques & les frais du transport, la provision du vendeur, la perte sur le change, &c. il y auroit une grosse perte.

On n'entendra pas trop ce que vous voulez dire par avantage de Paris, désavantage de Paris : pour appercevoir l'un ou l'autre, il faudroit d'autres calculs ; & ne vous y trompez pas : quand l'Angleterre paye l'or & l'argent étranger à plus haut prix que nous, c'est un appas qu'elle donne au Portugal & à l'Espagne, pour faciliter l'exportation de ses marchandises, afin que le paiement que ces deux Pays lui font en matieres d'or & d'argent, lui soit plus avantageux. Ceci me meneroit trop loin ; mais je vous conseille, quand vous mettrez des articles pareils dans vos Journaux, de les faire vérifier par des Négocians.

COURS DES CHANGES

A

PARIS.

18 Mai 1769.

Amsterdam,	54 7 8
Lond. . .	32 .
Hambourg, . .	178 ¾
Madrid, . .	14 19 6
Cadix, . .	14 18 6
Livourne, .	97
Lyon, . .	au pair.

MARSEILLE.

le 10 Mai.

Londres, .	31 5 8e
Amst. . .	54
Cadix, . .	15 4
Madrid, . .	15 6
Livourne, .	98 .
Naples . .	85 ½
Gênes, . .	96 .
Paris, 1 p. %	b.
Lyon. Pâque, ¾	1 p. % b
Montpellier,	au p. 60 j.
Piastres, . .	49 10

CADIX.

le 3 Mai.

Paris, . .	7 à 100 j
Amsterd. . .	96
Londres, .	41 ½
Madrid. . .	au pair

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 20 Mai 1769.*

		H	s	
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6	
Piastres, ...	48	12	6	